

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 18 juin 2018 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Nancy Beaulieu, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Madame Nadia Cloutier, commissaire
Madame Lucie Corriveau, commissaire
Monsieur Jacques Daigle, commissaire
Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire (se joint par téléphone)
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Réjeanne Lepage, commissaire
Madame Pascale Ramsay, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire parent
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Monsieur Christian Angers, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil des commissaires à 20 h 13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un membre du personnel enseignant vient entretenir et questionner le conseil des commissaires au sujet de l'accessibilité des programmes particuliers offerts aux élèves du territoire de la Commission scolaire des Bois-Francis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Lucie Corriveau propose que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant :

7.00B Nominations,
et le retrait du point 19.00,

et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES
DU 14 MAI ET DU 28 MAI 2018

CC9-479-1806

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie des procès-verbaux des réunions extraordinaires du 14 mai et du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Aucun rapport.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun rapport.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – INSATISFACTION 17-18/02

CC9-480-1806

Le protecteur de l'élève présente son rapport.

ATTENDU que le protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte n° 2017-2018/02 relative à la gestion d'une situation de conflit et de violence;

ATTENDU qu'après enquête, le protecteur de l'élève a soumis son rapport au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, après discussion, il est proposé par madame Lucie Corriveau :

QUE le conseil des commissaires entérine le rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte n° 2017-2018/02 et fasse sienne les conclusions de ce rapport;

QUE conformément aux dispositions sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le conseil des commissaires mandate le secrétaire général pour que ce dernier transmette, par écrit, aux personnes identifiées à la procédure, copie de la présente résolution contenant les suites que le conseil a données aux conclusions et recommandations proposées par le protecteur de l'élève.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RAPPORT ANNUEL

CC9-481-1806

Le rapport annuel du protecteur de l'élève de madame Dominique Paillé, couvrant l'année scolaire 2017-2018 est présenté aux commissaires par celle-ci. Elle fait état de l'ensemble des activités administratives et cliniques réalisées au cours de cette période.

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Madame Sylvie Bilodeau propose de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2017-2018 du protecteur de l'élève.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

À 21 h 14, madame Nadia Cloutier quitte la rencontre.

DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT – AFFECTATIONS

Le directeur général informe les commissaires des affectations suivantes :

Madame Marylène Plante est affectée à la direction de l'école secondaire Le tandem (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur Alain Rayes est affecté à la direction adjointe de l'école secondaire Le boisé (Victoriaville) pour l'année scolaire 2018-2019. Toutefois, pour l'année scolaire 2018-2019, madame Karine Champoux sera affectée à la direction adjointe de l'école secondaire Le boisé en remplacement de monsieur Alain Rayes.

Monsieur Marquis Bradette est affecté à la direction de l'école secondaire Monique-Proulx et de l'école communautaire l'Eau Vive (Warwick) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Madame Josée Hamel est affectée à la direction des écoles Saint-Médard et Sainte-Marie (Warwick) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Madame Joanne Trempe est affectée à la direction de l'école La ribambelle Wilfrid-Labbé (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Madame Mélanie Chabot est affectée à la direction adjointe des écoles Saint-David (Victoriaville), Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville) et Sainte-Famille (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT NOMINATIONS

En application de la Politique de gestion des cadres d'établissement et suite à un comité de sélection, monsieur Dany Boudreault propose que :

Madame Patricia Bouchard soit nommée à la direction de l'école secondaire Le boisé (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur André Bédard soit nommé à la direction adjointe de l'école secondaire Le boisé (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Madame Sophie Glazier soit nommée à la direction adjointe de la polyvalente La Samare (Plessisville) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Madame Anne-Marie Couture soit nommée à la direction adjointe de l'école secondaire Monique-Proulx et de l'école communautaire l'Eau Vive (Warwick) à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CC9-482-1806

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES

POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT
ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS OU LES USAGERS – ADOPTION DE
LA MODIFICATION

CC9-483-1806

ATTENDU que l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'adoption par la commission scolaire d'une « Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents ou les usagers »;

ATTENDU qu'un projet de modification de cette politique de la Commission scolaire des Bois-Francis a été déposé pour fins de consultation lors de la réunion du 19 mars 2018 du conseil des commissaires;

ATTENDU que les consultations prévues par la loi ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry d'adopter le projet de modification de la « Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents ou les usagers », le tout conformément au document CC9-483-1806.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2019-2020 – ADOPTION

CC9-484-1806

ATTENDU que, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit adopter annuellement les critères relativement à l'inscription des élèves dans les écoles de son territoire;

ATTENDU que, conformément à l'article 193, 6^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté et a fait parvenir ses recommandations relativement aux critères d'inscription qui lui ont été soumis;

ATTENDU que, conformément à l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques (CPP) a été consulté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau que soient acceptés tels que déposés, les critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Bois-Francis pour les niveaux préscolaires, primaires et secondaires à compter de l'année scolaire 2019-2020 et que les conseils d'établissement en reçoivent copie et en soient informés. (Document numéro CC9-484-1806)

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ENTREPRISE PRINCE-DAVELUY, DU
CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION NORMAND-
MAURICE (CFER NORMAND-MAURICE) ET DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE LA
FERMENTIÈRE – ADOPTION

CC9-485-1806

ATTENDU que conformément à l'article 79-1^o de la *Loi sur l'instruction publique*, les conseils d'établissement concernés par une modification de l'acte d'établissement de leur école ont été consultés;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 39 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que soit accepté, tel que présenté, l'acte d'établissement de l'école Entreprise Prince-Daveluy, du Centre de formation en entreprise et récupération Normand-Maurice (CFER Normand-Maurice) et de l'école alternative La Fermentière pour l'année scolaire 2018-2019.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES
2019-2021 – ADOPTION

CC9-486-1806

ATTENDU que le projet de modification du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francs pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 a été déposé lors de la réunion du conseil des commissaires le 28 mai 2018;

ATTENDU que conformément à l'article 193-2^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

ATTENDU que conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités et communautés métropolitaines concernées dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la Commission scolaire des Bois-Francs ont été consultées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Boudreault :

1. QUE conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit accepté, tel que déposé, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles modifié de la Commission scolaire des Bois-Francs, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;
2. QUE ledit plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit transmis aux municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la Commission scolaire des Bois-Francs.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DEMANDES DE DÉROGATION (PRÉSCOLAIRE)

CC9-487-1806

Madame Pascale Ramsay propose d'entériner la recommandation du comité d'étude de la Commission scolaire des Bois-Francs relativement aux demandes de dérogation à l'âge d'admission pour l'entrée prévue au préscolaire, le tout conformément au document numéro CC9-487-1806.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

HORAIRE ET TARIFICATION DES SERVICES DE GARDE POUR L'ANNÉE
2018-2019

CC9-488-1806

Madame Colette Vézina propose que l'horaire et la tarification 2018-2019 des services de garde de la Commission scolaire des Bois-Francs, soient sous réserve de l'adoption des règles budgétaires, acceptés tel que le prévoit le document numéro CC9-488-1806 déposé auprès des commissaires lors de la présente séance.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ADAPTATION LOCALE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2015-2020 ET
DISPOSITIONS RELATIVES À LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMBAUCHE 2015-
2020 (CSN) – ADOPTION

CC9-489-1806

ATTENDU que l'article 11-2.00 de la convention collective du personnel de soutien prévoit que les parties peuvent convenir localement d'adapter certains sujets de la convention en fonction des particularités de leur milieu;

ATTENDU que la convention collective du personnel de soutien prévoit que certaines matières doivent faire l'objet de stipulations négociées et agréées à

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

l'échelle locale ou régionale conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2);

ATTENDU que la Commission scolaire des Bois-Francs et le Syndicat du soutien scolaire des Bois-Francs (CSN) ont conclu une entente dans le cadre de la négociation locale régissant les conditions de travail du personnel de soutien pour les années 2015-2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Hamel :

- 1) QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte l'entente intervenue avec le Syndicat du soutien scolaire des Bois-Francs (CSN) relativement à l'*Adaptation locale de la convention collective 2015-2020* régissant les conditions de travail du personnel de soutien ainsi que les dispositions relatives à la *Liste de priorité d'embauche* pour les années 2015-2020;
- 2) QUE la présidente et le directeur général soient mandatés pour signer ladite entente;
- 3) QUE copie de cette entente soit déposée auprès des autorités désignées conformément aux dispositions du code du travail.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMISSION DES BOIS-FRANCS,
LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES ET LA COMMISSION SCOLAIRE
DE LA RIVERAINE POUR LE SERVICE AUX ENTREPRISES

CC9-490-1806

ATTENDU que, dans le but notamment d'optimiser les investissements en temps et en argent investis dans le développement de programmes de formation et conjuguer leurs ressources respectives pour optimiser les services dans l'ensemble de la région du Centre-du-Québec, les Commissions scolaires des Bois-Francs, de la Riveraine et des Chênes ont entrepris des discussions depuis quelques années afin de mettre en commun leurs services aux entreprises respectifs;

ATTENDU que suite à ces discussions, ces Commissions scolaires ont convenu d'unir leurs forces dans le cadre d'un partenariat;

ATTENDU qu'elles désirent renouveler ce partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau:

- 1) QUE la Commission scolaire des Bois-Francs intervienne et devienne partie à une entente de partenariat avec la Commission scolaire de la Riveraine et la Commission scolaire des Chênes afin de mettre en commun leurs services aux entreprises respectifs, le tout sur la base des principes, orientations et du projet d'entente présentés aux commissaires;
- 2) QUE la présidente et le directeur général de la Commission scolaire des Bois-Francs soient et ils sont, par la présente, autorisés et mandatés pour signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Bois-Francs, toute entente de partenariat à cet effet avec ces Commissions scolaires, le tout selon des termes et conditions en accord avec les principes et orientations ainsi que de l'entente présentées aux commissaires ainsi qu'avec les modifications qu'ils pourraient juger nécessaires.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – ADOPTION POUR
TRANSMISSION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU
SPORT

CC9-491-1806

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* (2016, chapitre 26), chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite selon les prescriptions prévues audites dispositions;

ATTENDU que le plan d'engagement vers la réussite a fait l'objet des diverses consultations prescrites et qu'il doit être transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Boisvert :

- 1) D'ADOPTER le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Bois-Francis, le tout selon le document CC9-491-1806 soumis aux commissaires lors de la présente réunion;
- 2) D'AUTORISER et de mandater la présidente et le directeur général à signer ledit plan ainsi que tout autre document connexe nécessaire;
- 3) DE mandater le directeur général pour qu'il transmette le plan d'engagement vers la réussite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL POUR LES COMPTES DE TAXE ÉCHUS

CC9-492-1806

Madame Colette Vézina propose que pour l'année 2018-2019 un taux annuel d'intérêt de 15 % soit chargé sur tous les comptes de taxes échus.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

BUDGET 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS –
ADOPTION

Point reporté à la prochaine rencontre.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 27 JUIN 2018

CC9-493-1806

À 21 h 45, monsieur Jacques Daigle propose l'ajournement de la présente séance du conseil des commissaires au 27 juin 2018, à 20 h 30.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général